



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Versement d'une subvention au
comité d'actions sociales et
culturelles des personnels des
services publics du pays des
Paillons pour l'année 2016

Décision n° 16 04 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le jeudi vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Christian Dragoni, Bernard Martinez, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy, Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Messieurs Jean Nicolas, Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Martine Brun par Monsieur Maurice Lavagna, Madame Nadine Ezingeard par Monsieur Gérard De Zordo, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri.

Absents excusés : Messieurs Cyril Piazza, Michel Lottier, Mesdames Edith Lonchamp, Evelyne Laborde, Béatrice Ellul.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle les missions du Comité d'Actions Sociales et Culturelles des services publics du pays des Paillons (CASC), qui consistent à mettre en place et à gérer des actions sociales, culturelles, sportives, de solidarité et de loisirs en faveur du personnel.

Afin de permettre à cette association de les mener à bien, le président propose de lui allouer pour l'année 2016 une subvention répartie comme suit :

- 6 600,00 € inscrits au budget principal, pour le personnel administratif, technique et du service des déchets;
- 8 580,00 € inscrits au budget du service public de la petite enfance, pour le personnel des crèches et du RAPE

Soit une moyenne d'environ 116,50 € par agent (poste et emplois aidés).

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Décide de verser au Comité d'Actions Sociales et Culturelles des personnels des services publics du pays des Paillons, pour les actions et activités mises en œuvre par ladite association en 2016 au bénéfice des agents de la communauté de communes :

- 6 600,00 € inscrits au budget principal;
- 8 580,00 €, inscrits au budget du service public de la petite enfance.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20160428-160419-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2016

Le Président
E. Mari

